

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et
l'aménagement du territoire

Direction Des Equipements Publics

De la Wilaya de Constantine

UV 02 Nouvelle Ville Ali Mendjeli

Service des Marchés Publics

وزارة السكن والعمارة والمدينة والهيئة العمرانية

مديرية التجهيزات العمومية

ولاية قسنطينة

الوحدة الجوارية رقم 102 المدينة الجديدة على منجلي

مصلحة الصفقات العمومية

مكتب تنفيذ الصفقات

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

OBJET : ÉTUDE ET SUIVI POUR LA RÉALISATION D'UN COLLÈGE TYPE 6 AU NIVEAU DU SITE ZOUAGHI (1172 +385 LOGEMENTS INDIVIDUELS), COMMUNE DE CONSTANTINE, WILAYA DE CONSTANTINE
(CITÉS D'HABITAT INTÉGRÉES PROGRAMME 2026)

Conformément aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La direction des équipements publics de la wilaya de Constantine (NIF : 099025019009819) Porte à la Connaissance des soumissionnaires intéressés l'avis de concours national restreint N°81/DEP/2025 paru dans les quotidiens «**الويس جديدة**» en date du 17/12/2025 et «**l'expression**» en date du 23/12/2025, Et La Presse Electronique - الجزائر اليوم - en date du 20-12-2025 et -ALMASDAR en date du 20/12/2025. Relatif au projet visé en objet :

Qu'après analyse et délibération, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de la séance 16/02/2026 à attribué provisoirement le marché au BET:

Désignation du bureau d'étude	NIF	Note globale (offre technique + offre prestations +offre financière)	Montant étude en TTC	Montant suivi en TTC	Délai étude	Délai suivi	Critère de choix
			10 350 000.00 DA	14 400 000.00 DA	03 Mois	10 Mois	
GUESSAB AHLEM	279250111839102	157.62 Pts		24 750 000,00 DA		13 Mois	Meilleur Offre (Offre technique + offre prestations +offre financière)

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public :

- Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, et cela dans les dix (10) jours qui suivent la parution de cet avis, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.
- Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques, prestations et financière sont invités, à se rapprocher des services de la direction des équipements publics, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer ces résultats, par écrit.